

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 8 (1863)
Heft: 14

Vereinsnachrichten: Rassemblement de troupes de la Haute-Argovie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de détail, mais que vous avez laissé au Conseil fédéral la tâche de l'élaboration d'une ordonnance ultérieure.

Enfin, nous exprimons le désir d'une modification aussi prompte que possible des prescriptions actuelles de la loi, afin que la nouvelle ordonnance puisse être émise aussitôt que possible, et en tout cas avant que les cantons se trouvent dans l'obligation de faire leurs fournitires pour l'année prochaine.

Tout en ayant l'honneur de recommander à votre approbation le projet de loi ci-après, nous croyons devoir déclarer que nous ne porterons de modifications à la présente ordonnance de l'arme des carabiniers qui a été trouvée très avantageuse par des expériences de plusieurs années, que lorsqu'un examen sérieux aura prouvé la nécessité de modifications ultérieures.

Nous saisissons cette occasion pour vous réitérer, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Berne, 20 juillet 1863.

Au nom du Conseil fédéral suisse,
Le Président de la Confédération,
C. FORNEROD.

Le Chancelier de la Confédération,
SCHIESS.

Suit un arrêté dans ce sens qui a été voté par l'Assemblée fédérale.

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DE LA HAUTE-ARGOVIE.

Les états-majors et les troupes qui doivent prendre part au rassemblement sont les suivants :

Grand état-major : Commandant en chef, M. le colonel fédéral Edouard de Salis.

Attaché : colonel fédéral Wieland

Chef d'état-major : lieutenant-colonel Scherer.

Adjudant général : major Grand:

Adjudants : lieutenants de Loriol et de Crousaz.

Commissaire des guerres : lieutenant-colonel Muller.

Compagnie de guides n° 4 (Bâle-Campagne).

III^e division (*Corps de l'Ouest.*)

Commandant : colonel fédéral Veillon.

Adjudants : lieutenant-colonel fédéral Lecomte, major Nicolet, capitaines Emery et Pfyffer.

Commandant du génie : capitaine Kundig.

Adjudant : lieutenant Lochmann.

Commandant de l'artillerie : lieutenant-colonel Fornaro.

Adjudant : capitaine Droz.

Commandant du parc : major Perrier.

Commissaire des guerres : major Lanz.

Adjudants : capitaine Dénéréaz, lieutenant Kaltbrunner.

Médecin de division : lieutenant-colonel Dubois.

Vétérinaire : lieutenant Bieler.

Compagnie de guides n° 3 (Bâle-Ville).

Compagnie de sapeurs du génie n° 1 (Vaud).

Batteries de 6 livres n° 13 (Fribourg) et de 4 livres n° 23 (Vaud).

Dragons n° 7 (Vaud) et n° 22 (Berne).

VII^e brigade d'infanterie ; colonel fédéral Scherz.

Adjudants : Major Glutz-Blotzheim ; capitaine Diethelm.

Commissaire : capitaine Stauffer.

Bataillons n° 4 (Argovie), 19 (Berne), 57 (Lucerne).

Carabiniers n° 27 (Berne).

VIII^e brigade ; colonel fédéral de Salis Jacob.

Adjudants : major Küntzli, capitaine Sacc.

Commissaire : capitaine Kesselring.

Bataillons n° 26 (Vaud), 55 (Valais), 78 (Fribourg).

Carabiniers n° 13 (Fribourg).

IX^e brigade ; colonel fédéral Barman.

Adjudants : major Ribordy, capitaine Solioz.

Commissaire : capitaine Collomb.

Bataillons n° 39 (Fribourg), 45 (Vaud), 62 (Berne) ; carabiniers n° 15 (Argovie).

V^e division (Corps de l'Est.)

Commandant : colonel fédéral von Escher.

Adjudants : major Vögelin, capitaines Meyer et Treibelhorn.

Commandant du génie : major Hegner.

Commandant de l'artillerie : lieutenant-colonel Schultess.

Adjudant : capitaine Diodati.

Commissaire des guerres :

Médecin de division :

Vétérinaire :

Batterie de 6 livres n° 19 (Argovie).

Compagnie de parc n° 55 (Zurich).

Dragons n° 13 (Berne), 20 (Lucerne), 5 et 6 (Fribourg).

I^e brigade d'infanterie ; lieutenant-colonel fédéral Meyer.

Adjudants : major Kappeler et lieutenant de Montmolin.

Bataillons n° 3 (Zurich), 85 (Argovie).

Carabiniers n° 15 (Argovie), 21 (Zurich).

II^e brigade ; lieutenant-colonel Wieland.

Adjudants : major Baldinger, lieutenant Tobler.

Bataillon n° 32 (Schwytz).

Carabiniers n° 23 (Schwytz), 59 (Lucerne).

Troupes de renfort entrant le 17 au soir : bataillons n° 60 et 45 (Berne).

Le grand état-major doit se trouver le 4 septembre à Burgdorf ; les autres états-majors le 5. Jusqu'au 10, les états-majors feront de Bugdorf des reconnaissances de la contrée environnante. Le 10, la troupe arrivera de ses divers cours préparatoires.

Les 10, 11, 12, 13 septembre, les brigades seront disloquées comme suit :

Troisième division : brigade Scherz à Hasli et environs ; brigade Salis à Hindelbank ; brigade Barman à Lyssach.

Cinquième division : brigade Meyer à Aarburg ; brigade Wieland à Zofingue.

Pour le 14, jour où commenceront les manœuvres de campagne, et pour les jours suivants, les ordres ne seront donnés que la veille par le grand état-major.

La principale manœuvre aura lieu, dit-on, le 20 autour d'Esehi. Le 21, jour du jeûne fédéral, toute la troupe sera réunie à Herzogenbuchsée pour inspection et culte, et le 22 le rassemblement sera licencié.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

FÊTE DE SION.

Liste des tractandas pour l'assemblée générale du 17 août 1863, à Sion.

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale.
2. Nomination de deux scrutateurs et de deux interprètes.
3. Rapport du comité central et du caissier.
4. Nomination d'une commission pour l'examen des comptes.
5. Rapports et verdicts des jurys sur les mémoires présentés au concours de 1863.
6. Communication d'une lettre du département militaire fédéral sur la nomination de contrôleurs d'armes et la création d'une école d'armuriers.
7. Mémoire du Dr Weinmann, médecin d'ambulance de 1^{re} classe, sur le service des ambulances en campagne.
8. Détermination des questions de concours pour 1864, et nomination des jurys.
9. Proposition pour la révision des statuts de la société.
10. Fixation du lieu de la prochaine réunion et nomination du comité central.
11. Détermination de la contribution annuelle pour 1864.
12. Fixation du subside aux journaux militaires suisses.
13. Rapport sur l'examen et la passation des comptes.
14. Propositions éventuelles et individuelles.